

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 24 octobre 2022**

Sont présents : BENICH Christiane - BERGEY Valérie - BERNARDI Françoise - BEYNEY Séverine - CAVIGNAC Sandrine – DOIT Ludovic – CHAVES-LOPES Marie-Chantal

Sont absents : Mme FAU Colette

La procuration de Monsieur DUTRUCH Bruno en faveur de Mme BENICH Christiane est transmise à l'ensemble du Conseil Municipal.

Mme BENICH Christiane, Maire de Le Tuzan, constate que le quorum est atteint et déclare donc la séance ouverte à 19h35.

### **1° Désignation du secrétaire de séance :**

Le président de séance demande s'il y a un(e) volontaire pour être secrétaire de séance. Mme BEYNEY Séverine se propose rappelant que certaines personnes ne l'ont jamais fait.

Décision validée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal présent.

### **2° Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> août 2022 :**

Information du Maire, Mme BENICH Christiane, d'une nouvelle loi : toutes les délibérations doivent être signées par le Maire et le secrétaire de séance. Donc Mme le Maire, BENICH Christiane, demande la signature auprès de la secrétaire de séance du dit compte rendu, Mme CHAVES LOPES Marie Chantal.

### **3° Indemnités 1<sup>er</sup> Adjoint :**

Lecture des articles de lois par Mme La Maire, BENICH Christiane, vote à bulletin secret.

Mme La Maire, BENICH Christiane, informe le conseil qu'elle a décidé de supprimer les délégations et les indemnités à Mme CHAVES LOPES Marie Chantal, en se justifiant qu'elle trouve que Mme CHAVES LOPES Marie Chantal travaille beaucoup moins qu'auparavant pour la Mairie.

Résultat : 6 votes à 9.9% soit 398.53€ brut par mois.

Le conseil demande les délégations attribuées au 1<sup>er</sup> adjoint, Mme CAVIGNAC Sandrine, auquel Le Maire, Mme BENICH Christiane, répond, que l'arrêté est déjà parti en Préfecture sans en avoir informé le Conseil.

Mme Le Maire, BENICH Christiane, nous répond que ce sont les mêmes qui étaient attribuées à Mme CHAVES LOPES Marie Chantal.

Le conseil demande que les indemnités soit rétro actives, en effet Mme CAVIGNAC Sandrine ayant pris ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint lors du Conseil Municipal du 01 août 2022.

Mme Le Maire nous informe qu'elle doit refaire l'arrêté en conséquence. Et par la suite informer le conseil des délégations attribuées à Mme CAVIGNAC Sandrine pour ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint.

#### **4° Attributions des commissions de la CDC :**

##### **Conseil Communautaire :**

- Titulaire : Mme BENICH Christiane
- Suppléant : Mme CAVIGNAC Sandrine

##### **Finances :**

- Titulaire : Mme CAVIGNAC Sandrine
- Suppléant : Mme CHAVES LOPES Marie Chantal

##### **Economie :**

- Titulaire : Mme BEYNEY Séverine
- Suppléant : Mme BERGEY Valérie

##### **Urbanisme/Habitat :**

- Titulaire : Mme BENICH Christiane
- Suppléant : Mme BEYNEY Séverine

##### **Environnement :**

- Titulaire : Mr DOIT Ludovic
- Suppléant : Mr DUTRUCH Bruno

##### **Petite enfance – Enfance – Jeunesse :**

- Titulaire : Mme BERNARDI Françoise
- Suppléant : Mme CHAVES LOPES Marie Chantal

##### **Culture :**

- Titulaire : Mme BERGEY Valérie
- Suppléant : Mr DOIT Ludovic

### **5° Attributions des commissions communales :**

#### **Budget :**

- Mme CAVIGNAC Sandrine
- Mme CHAVES LOPES Marie Chantal
- Mme BEYNEY Séverine

#### **Ecole :**

- Mme CAVIGNAC Sandrine
- Mme BERNARDI Françoise

#### **Personnel :**

- Mme CAVIGNAC Sandrine
- Mme BERGEY Valérie
- Mme BERNARDI Françoise
- Mr DOIT Ludovic

#### **Urbanisme :**

- Mme CHAVES LOPES Marie Chantal
- Mme BEYNEY Séverine
- Mr DUTRUCH Bruno

#### **Environnement / Ecologie :**

- L'ensemble du Conseil

#### **Animation :**

- L'ensemble du Conseil

Mme la Maire étant décisionnaire sur toutes les propositions des commissions

### **6° Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 :**

Après lecture par le 1<sup>er</sup> adjoint Mme CAVIGNAC Sandrine et explications de vive voix, l'accord de principe de Mme PETIT Jocelyne, comptable à la SGC La Réole, reçu le 24/10/22 en Mairie est joint à la délibération.

Le M57 sera obligatoire en 2024, ceci est une anticipation, validée par le Conseil à l'unanimité pour sa version en abrégé, pour une souplesse d'exécution sans coût supplémentaire, pour démarrage sur le budget 2023.

Résultat votes : 8 pour

### **7° Décision cadeaux naissances, mariages, pacs et obsèques :**

Propositions faites lors du conseil municipal par Mme La Maire, BENICH Christiane :

Naissances : 50€

Mariages / Pacs : 80€

Baptêmes : 30€

Obsèques : 120€

Alors que nous avons reçu pour travailler et pourvoir en discuter, une proposition sur devis de la société « Au Paradis des Lutins » :

Cadeau Mariage / Pacs : Maximum 30€

Cadeau Naissance / Baptême : Maximum 50€

Le conseil donne son avis oralement sur le fait que les montants sont très élevés.

Résultat du vote : 5 Pour – 3 Abstentions

### **Fin de l'ordre du jour : 20h35**

#### **Questions diverses évoquées :**

- Finitions des travaux au cimetière :

Proposition d'une habitante amenée par Mme Le Maire pour finir la façade, le portail ainsi qu'un décor par une fresque à l'intérieur du cimetière.

Après écoute, le conseil propose à Mme Le Maire, BENICH Christiane, de proposer à la société « L'Art des Temps » de faire une nouvelle proposition pour le château d'eau concernant la fresque, le château étant plus visible.

- Ouverture d'un poste d'agent technique polyvalent :

Explications du souhait par Mme La Maire, BENICH Christiane, le conseil rappelle qu'aucune décision ne peut être prise avant le résultat de la visite médicale de Mr BOUCHE Daniel le 22 novembre 2022

- Demande de réétudier la mise en place des pointeuses

- Demande du changement du conteneur isotherme de la cantine

Fiche trouvée sur internet proposée par Mme La Maire, BENICH Christiane, Mme CHAVES LOPES Marie Chantal, va effectuer des recherches pour pouvoir en proposer plusieurs.

- Proposition pour faire l'étude de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie

Devis proposé par Mme Le Maire, BENICH Christiane, recherches supplémentaires pour plusieurs devis et subventions possibles à effectuer pour pouvoir faire un choix pertinent pour la commune

- Demande du Conseil à pouvoir avoir lecture des rapports du passage de la Société VERITAS sur les structures de jeux à l'école et à l'aire de jeux

Les 2 rapports sont sans appel, aucuns points positifs, la structure de jeux de l'école doit être réparée en priorité pendant ces vacances afin de ne pas devoir les condamner à la rentrée.

A la demande de Mme BENDHIF Sarah, présente lors du conseil, l'aire de jeux ne sera pas fermée étant donné que c'est la période des vacances scolaires, mais un rappel sera fait dans les boites aux lettres sur les précautions à prendre sur cette aire de jeux afin que la Mairie ne soit responsable d'un quelconque incident. De plus, à la demande de Mr BOUCHE Daniel, employé technique municipal, une caméra de surveillance pourrait être installée sur cette dite aire pour éviter toutes les dernières dégradations.

- Demande pour le nettoyage des fossés, côté route de Louchats ainsi que côté rue du Centre Bourg

Mme la Maire, BENICH Christiane va le demander aux employés techniques de la Commune

- Demande du Conseil concernant la dernière facture d'eau non reçue encore par les habitants, le deuxième prélèvement se rapprochant

Mme La Maire, BENICH Christiane, nous confirme que les habitants n'auront pas les deux factures à payer en même temps

- Demande du Conseil concernant l'état d'avancement des réparations de la voiture accidentée

Mme La Maire, BENICH Christiane, nous informe, attendre le devis de la société CITROËN de Belin Beliet, les réparations n'étant pas couvertes par l'assurance, puisqu'il n'y avait pas de tierce personne.

- Demande du Conseil concernant la réparation de la vanne du château d'eau, pour pouvoir utiliser la cuve par les pompiers

- Demande du Conseil concernant une question qui avait été déjà abordée pour l'acquisition d'une citerne d'eau par la commune

Mme la Maire, BENICH Christiane, nous informe qu'il y a des études en cours pour l'acquisition des véhicules réformés de l'armée

- Demande du Conseil concernant les délestages électriques effectués par l'état

Mme le Maire, BENICH Christiane, nous informe que la Mairie n'a reçu aucune information a ce sujet

- Proposition de Mmes CAVIGNAC Sandrine et BERNARDI Françoise, pour les colis de fin d'année

Demande de Mme BEYNEY Séverine, que ce moment redevienne convivial l'année prochaine par le biais d'un repas.

Approbation à l'unanimité du coffret « Prestige » à 20€/colis, pour 71 pièces

Commande effectuée cette semaine par Mme CAVIGNAC Sandrine avec l'accord oral du conseil

- Proposition par Mme BEYNEY Séverine, de création de décoration de Noël avec les enfants

Avec le support de l'APE, le mercredi 07 décembre, avec des illuminations principalement solaires afin que le village soit un peu décoré malgré l'interdiction d'utiliser les guirlandes électriques

- Demande du Conseil, si les habitants du village présents avaient des questions

Demande de Mme BENDHIF Sarah, pour la formation (obligatoire) pour les Premiers Secours ainsi qu'une formation pédagogique auprès de Mme BAGGIO Marie (nom donné par Mme le Maire après relecture du CR) sous le couvert de Mme TRIOLET Céline, Inspectrice de l'éducation nationale, pour le personnel ayant un contact avec les enfants.

Mme la Maire, BENICH Christiane, nous informe que lors de son précédent appel Mme BAGGIO Marie était en congés. Elle doit la rappeler.

- Demande du Conseil de faire un Huis Clos afin de faire le bilan financier de la fête qui a eu lieu le week end du 23 au 25 septembre 2022

Ouverture de la caisse : résultat 1135.60€, qui seront remis à la trésorerie de La Réole par Mme La Maire, BENICH Christiane

Mme le Maire, BENICH Christiane, informe le conseil de sa présence pour représenter le village Le Tuzan, lors d'une visite à l'Élysée avec les Maires des communes avoisinantes touchées par les incendies de cet été.

Mme le Maire, nous fait part qu'elle se déplace à titre personnel, le conseil lui rappelle qu'il s'agit d'indemnités de fonction et que cela n'a pas à être à sa charge, elle doit faire une note de frais à la Mairie.

Fin du Conseil Municipal à 22h30